

NOTE D'INFORMATION :

Dates d'échéance des DSN mensuelles pour 2025

Les dates d'échéance des DSN mensuelles pour 2025
ont été communiquées sur le site net-entreprises.

Les dates limites d'envoi pour la déclaration sociale nominative (DSN) mensuelle sont :

- ▶ Le 5 du mois M + 1 avant midi pour les entreprises mensualisées déjà soumises à cette échéance ;
- ▶ Le 15 du mois M + 1 avant midi pour les autres.

⚠ Rappel : la date d'échéance de la DSN, à savoir le 5 ou le 15, est en fonction de l'échéance pratiquée par l'entreprise pour l'envoi de sa déclaration unifiée des cotisations sociales (Ducs) Urssaf. Si l'employeur souhaite changer cette périodicité, il doit prendre directement contact avec son organisme concerné.

>> Calendrier des échéances déclaratives de la DSN mensuelle pour l'année 2025

EXIGIBILITÉ AU 5	EXIGIBILITÉ AU 15
6 janvier 2025	15 janvier 2025
5 février 2025	17 février 2025
5 mars 2025	17 mars 2025
7 avril 2025	15 avril 2025
5 mai 2025	15 mai 2025
5 juin 2025	16 juin 2025
7 juillet 2025	15 juillet 2025
5 août 2025	15 août 2025
5 septembre 2025	15 septembre 2025
6 octobre 2025	15 octobre 2025
5 novembre 2025	17 novembre 2025
5 décembre 2025	15 décembre 2025

⚠ Important : L'émission d'une déclaration annule et remplace n'est possible que jusqu'à la veille de l'échéance à minuit.